

Page '

RÈGLEMENT GÉNÉRAL CHAMPIONNAT FÉMININ A 8.

Le présent règlement a pour objectif de préciser et d'adapter les Règlements Généraux de la F.F.F. et de la L.F.N.A aux points particuliers des règlements spécifiques du pôle «16/17», jeunes féminines des deux Charentes.

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS.

Art 1: Catégories:

- les Districts de la Charente et de la Charente-Maritime organisent chaque année un championnat spécifique féminin dit «championnat inter-district à 8», pour les catégories d'âges U11F-U13F et U14F-U17F.
- la commission Football Féminin du district de la Charente-Maritime, dénommée ci après «commission compétente» est en charge de l'organisation des ces championnats.
- les différentes phases, l'élaboration et la gestion des calendriers de ces championnats sont gérées par la commission compétente.
- pour ces championnats le nombre de poules et d'équipes dans chacune d'elles est défini en fonction des équipes engagées par les clubs.(annexes jointes en fin de règlement)
- les dates de débuts et fin des compétitions sont précisées chaque année dans les annexes jointes au présent règlement.
- il ne peut pas y avoir de sous classement ou surclassement pour ces catégories d'âges.

Art 2: Affiliation:

- tous les clubs, Groupements, ententes et écoles féminines désirant inscrire une équipe dans ces catégories d'âges doivent être affiliés à la Fédération Française de Football.
- les joueuses ainsi que l'encadrement des équipes doivent être titulaires d'une licence fédérale en cours de validation.

Art 3: Engagements:

- les engagements doivent être fait, obligatoirement, via «Footclubs», auprès du District de la Charente-Maritime selon les dates, impératives, fixées annuellement par la commission compétente.
- les engagements sont automatiques pour la seconde phase, hormis les équipes nouvelles qui s'engagent pour ladite phase. Pour ces dernières les dates limites d'engagement sont fixées par la commission compétente.
- le nombre d'équipes engagées par club, par Groupement ou entente n'est pas limité.

Art 4: Règlement des rencontres:

- l'horaire officiel des rencontres est fixé à 15hoo.
- toute demande de changement de date, d'horaire, de terrain ou d'inversion de match doit impérativement être soumise, via «Footclubs», à la commission compétente 5 jours, au moins, avant la date prévue de la rencontre concernée, accompagnée de l'accord écrit du club adverse.
- à défaut du respect de cette disposition, toute demande sera rejetée. (cf art 17 des RG de la LFNA)



Page 2

Art 5: Déroulement des rencontres:

- ces championnats dénommés championnat U11F-U13F ou U14F-U17F féminin se déroulent en 2 phases.
- les équipes se composent de 8 joueuses sur le champ et de 4 remplaçantes.
- la durée des matchs et la taille des ballons sont fixées selon les catégories d'âges définies par la F.F.F. (cf basics joints)
- la première phase se joue sous la forme d'un championnat par poules géographiques. (<u>cf annexes jointes</u>).
- Le nombre d'équipes par poule est fonction du nombre d'équipes engagées par les clubs.
- les dates des rencontres sont définies par la commission compétente et mises en annexes en fin de règlement.
- la deuxième phase se jouera également sous forme d'un championnat par poules de niveau.
- la poule de niveau 1 comprendra les équipes, issues de la phase 1, classées hiérarchiquement dans chaque poule ou au prorata des points obtenus sur l'ensemble des poules, selon le nombre d'équipes engagées par catégories d'âges.
- les autres équipes sont réparties par niveau dans des poules géographiques.
- les matchs de la dernière journée de chaque phase sont, obligatoirement, joués à la date fixée. Les reports exceptionnels devront être validés par la commission compétente.
- aucun club ne peut avoir plusieurs équipes de même niveau dans le même poule quelque soit la phase de la compétition.
- le principe de la joueuse remplaçante/remplacée s'applique pour ce championnat. Toute joueuse peu entrer et sortir du terrain à tout moment, lors d'un arrêt de jeu, avec l'accord de l'arbitre.

Art 6: Généralités:

- en cas d'absence d'arbitre officiel, le club recevant doit présenter un(e) arbitre central(e) et chaque club doit désigner un(e) arbitre assistant(e), qui peut être une joueuse sur le banc (remplaçante/remplacée).
- la Feuille de Match Informatisée (FMI) doit être, impérativement, utilisée pour chaque rencontre.
- toutes les joueuses participant au match doivent être, obligatoirement, inscrites sur la FMI.
- l'encadrement du banc de touche doit être en conformité des Règlements Généraux de la L.F.N.A.
- en cas d'infraction à ces règles la commission compétente appliquera les sanctions prévues pour ces manquements.

Cas non prévus dans le règlement:

- tous les cas non prévus dans le présent règlement sont traités par la commission compétente selon les Règlements de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine et de la Fédération Française de Football. Cas non prévus dans le règlement:
- tous les cas non prévus dans le présent règlement sont traités par la commission compétente selon les Règlements de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine et de la Fédération Française de Football.



Page 3

ANNEXE REGLEMENT GENERAL CHAMPIONNAT U11F-U13F à 8 Pôle « Charente/Charente-Maritime »

SAISON 2021/2022

Ce championnat dénommé CHAMPIONNAT U11FU13F à 8 Pôle 16 17 se déroule en 2 phases.

Ces deux phases sont organisées par la COMMISSION FOOTBALL FEMININ du District de la Charente Maritime.

La première phase, où 8 équipes sont engagées, se fera sous forme de Championnat PAR POULE à tendance GEOGRAPHIQUE de 4 équipes pour les poules A et B.

La grille appliquée pour les poules A et B est celle de 4 équipes (match aller/retour) soit 6 journées.

Les matchs auront lieu pour les poules A et B aux dates suivantes :

 $J1: 25/9/2021 \; ; \; J2: 2/10/2020, \; J3: 9/10/2020, \; J4: 16/10/2020, \; J5: 13/11/2021 \; ; \; J6: 20/11/2021 \; avec \; des \; MR \; prévisionnelles \; le 23/10/2021, ou/et le 6/11/2021.$

En cas de report de match en conformité avec le règlement général, celui-ci sera joué à la première date disponible dans le calendrier désignée par la Commission compétente.

Les matchs de la dernière journée devront IMPERATIVEMENT se jouer le 20/11/2021 (pas de report autorisé sauf cas très exceptionnel).

La deuxième phase se fera sous forme de Championnat PAR POULE de NIVEAU déterminées à l'issu de la 1ere phase.

La poule de «Niveau 1 » sera déterminée à partir des classements des poules de la 1ere phase. Le nombre d'équipes composant cette poule sera de 4 ou de 6 en fonction du nombre d'engagées.

Les équipes n'étant pas dans la poule de niveau 1 seront réparties par niveau dans une ou plusieurs poules selon le nombre d'équipes d'engagées .Un club ne peut avoir 2 équipes au même niveau (sauf dans le dernier) ni dans la même poule, quelle que soit la phase de la compétition.



Page 4

Pour tous renseignements sur le championnat U11FU13F à 8, vous devez contacter le responsable de Catégorie du Pôle (<u>il vous est demandé de privilégier la communication par mail pour avoir une trace</u> écrite):

POLE U11F/U13F
Nathalie RENOUX

Tel: 07 89 60 70 13

Mail: thalie17@hotmail.fr

Mettre en copie :

Secrétaire Chargée Football FEMININ: phorceixconcaix@foot17.fff.fr

Président Commission FOOTBALL FEMININ 17 : Eric CORNIER : corniereric@sfr.fr

NE PAS ENVOYER DE MAIL A LA LFNA ni au district de la Charente

(Gestion Commission Football Féminin District Charente Maritime)

<u>RAPPEL:</u>

Pas de surclassement ni de sous classement

Chaque joueuse joue dans sa catégorie et obligatoirement avec une licence à jour.

IL VOUS EST DEMANDE EXPRESSEMENT
DE RESPECTER LE PROTOCOLE SANITAIRE LORS DES MATCHS

Les mauvais comportements ne doivent pas exister. Il est de la RESPONSABILITE des éducateurs de les corriger.

Les spectateurs doivent faire preuve de sportivité pour encourager leurs équipes.

Ce sont les éducateurs qui dirigent leur équipe et pas les parents.

Nous vous souhaitons une BONNE SAISON 2021 2022